

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 janvier 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2018-03

Objet de la délibération : Délibération relative à la demande de subvention LEADER pour le projet d'Orchestre dans les quartiers prioritaires

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à 14 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des services publics de Brignoles, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente.

Présents : MME Josette PONS, M. Jean-Pierre MORIN, M. Jean-Claude FELIX, M. Didier BREMOND, M. Gérard FABRE, M. Gérard BLEINC, M. Romain DEBRAY, M. André GUIOL, M. Sébastien BOURLIN, M. Jean-Michel CONSTANS, MME Pierrette LOPEZ, M. Franck PERO, M. Jean-Pierre VERAN, M. Patrick GENRE, M. Jacques PAUL, M. Serge LOUDES, M. Michaël LATZ, M. Eric AUDIBERT, M. Gilles RASTELLO, M. Christophe PALUSSIÈRE, MME Jeannine D'ANDREA, M. Pierre GAUTIER, M. Michel GROS, MME Mireille BŒUF, M. Philippe VALLOT, M. Denis LAVIGOGNE, M. Bernard SAULNIER, M. Philippe DROUHOT, M. Bernard VAILLOT

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Christian RIOLI à M. Jean-Pierre VERAN

Secrétaire de Séance : M. Philippe VALLOT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2017-240 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2017 relative au projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'avis favorable donné par le comité de programmation LEADER Provence Verte dans sa séance du 4 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du diagnostic du contrat de ville de Brignoles, il est identifié le besoin de collectif et d'adhésion à un projet pour les enfants de moins de 16 ans en quartier prioritaire, la culture étant un axe majeur du contrat ;

CONSIDERANT l'expérience et le savoir-faire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte en conduite d'orchestre dans les écoles ;

CONSIDERANT que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en tant que nouvelle autorité de gestion du Fonds Européen FEADER, a sélectionné le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte (SMPPV) en partenariat avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte-Baume comme structure porteuse du Groupe d'Action Local LEADER 2014-2020 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) ;

CONSIDERANT que la stratégie locale LEADER en Provence Verte Sainte-Baume s'est donnée pour priorité ciblée d'accompagner la transition territoriale durable du territoire ;

CONSIDERANT l'appel à propositions leader et son axe 2.2 « renforcer le lien social par de nouvelles solidarités » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, d'une part, anime le contrat de ville de Brignoles et d'autre part, a acquis une compétence d'orchestre dans les écoles : le projet vise à développer l'accès à la culture des jeunes des quartiers défavorisés en ouvrant sur de nouvelles cultures musicales et, puisque ces jeunes ne peuvent pas toujours aller jusqu'à la musique, ce serait la musique qui irait à eux. Cet orchestre de percussion associera également les familles dans une approche intergénérationnelle et collective ;

CONSIDERANT l'objectif de démocratisation et d'éducation culturelle recherché en s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville, le projet vise également à associer les familles qui pourront participer à la constitution de cet orchestre, à géométrie variable ;

CONSIDERANT que les objectifs reposent, d'une part, sur l'apprentissage et la découverte d'un nouvel univers musical et d'autre part, sur le développement de l'écoute de l'autre et de la production d'un résultat collectif dans un principe de construction d'une histoire commune et collective, d'affirmation de l'appartenance au territoire de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que le projet s'appuie sur un apprentissage collectif encadré par des enseignants de l'Ecole de musique intercommunale, spécifiquement mobilisés pour l'orchestre dans les quartiers, en lien avec le conseil citoyen du contrat de ville et le centre social associatif Maison des Initiatives Sociales ;

CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant TTC	Concours financiers	Montant	Taux
Prestations externes :	4 490,00 €	Union Européenne FEADER - LEADER Provence Verte Sainte- Baume	11 396,00 €	54,0 %
Frais salariaux (dont coûts indirects)	10 764,00 €	Contreparties publiques nationale (Conseil Régional PACA et/ou Conseil Départemental du Var)	7 597,00 €	36,0 %
Frais de déplacement/hébergement/restauration	500,00 €			
Achat (instrumentarium, accessoires, matériel orchestre, ...)	5 350,00 €	Autofinancement	2 111,00 €	10,0 %
TOTAL	21 104,00 €	TOTAL	21 104,00 €	100,00%

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver le projet Orchestre dans les quartiers prioritaires,
- d'approuver le plan de financement s'y rapportant,
- d'approuver les demandes d'aides financières auprès de l'Union Européenne (LEADER Provence Verte Sainte-Baume), du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental du Var dans le cadre de ce projet,
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à accomplir toute démarche et signer tout document se rapportant à cette demande.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2018 et aux suivants.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 janvier 2018

La Présidente,



Josette PONS

